

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Thibault	Numéro de permis 2015893	Date d'inspection Le 02 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Julie		Numéro de téléphone (506) 284-0238	
Adresse 7692 17 Route Kedgwick-Ouest NB E8B 1W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations: jeu libre, routine de la sieste et la sieste
- Discussions sur les boissons chaudes et les heures de perfectionnement.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 février 2023

Date

original signé par
Julie Thibau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 février 2023

Date